

## Pêche : La production et les exportations progressent en 2018

**En 2018, la production de pêche de capture est en progression de 5,9 % grâce à la hausse des volumes de pêche hauturière et notamment ceux du thon germon. À l'inverse, les volumes de pêche côtière décroissent. La valeur des exportations de produits de la pêche est en hausse de 12,4 %, essentiellement grâce aux ventes de poissons entiers frais (+ 16,8 %). Cependant, la valeur progressant moins rapidement que les volumes, le prix moyen au kilo des poissons du large est en baisse de 7 % à 1 101 F.CFP. Le secteur aquacole s'améliore grâce à la production de crevettes.**

### La production de produits de la pêche progresse de 5,9 %

En Polynésie française, l'activité de pêche s'organise autour de la pêche hauturière, la plus importante, qui constitue les deux tiers de la production; la pêche côtière (en mer mais proche des côtes) de type familial est plus traditionnelle et artisanale; la pêche lagonaire est consacrée essentiellement à l'autoconsommation, excepté la pêche des roris, trocas et bénitiers qui sont tous ou en partie exportés; enfin, la production aquacole comprend l'élevage de crevettes et l'élevage de « Paraha peue ».

En 2018, la production de pêche de capture (pêche côtière, hauturière et lagonaire) progresse de 5,9 % par rapport à 2017 et atteint 13 003 tonnes. La production hauturière augmente de 20,1 % à 6 342 tonnes et la production côtière recule à 2 361 tonnes (-12,6 %). La production lagonaire (destinée à l'autoconsommation et la vente hors circuit commercial) est estimée à 4 300 tonnes par an.

**TABLE 1.** Production en volume des produits de la pêche - estimation pour la pêche lagonaire (en tonnes)

	2014	2015	2016	2017	2018	Var. 2018/ 2017
<b>Production</b>	<b>13 303</b>	<b>13 604</b>	<b>12 777</b>	<b>12 425</b>	<b>13 160</b>	<b>5,9</b>
<b>Pêche de capture</b>	<b>13 201</b>	<b>13 488</b>	<b>12 651</b>	<b>12 280</b>	<b>13 003</b>	<b>0,1</b>
Hauturière	5 390	6 237	5 638	5 279	6 342	20,1
Côtière	3 511	2 951	2 713	2 701	2 361	-12,6
Lagonaire	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	-
<b>Aquaculture</b>	<b>102</b>	<b>116</b>	<b>126</b>	<b>145</b>	<b>157</b>	<b>8,3</b>

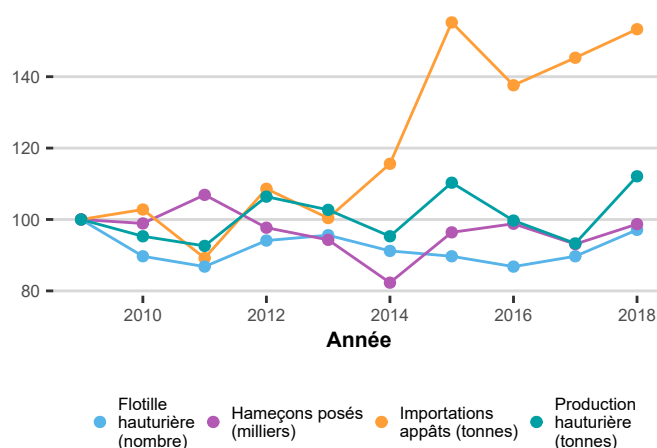
Source : Direction des ressources marines, ISPF

### Pêche hauturière : une production qui progresse

La flottille de pêche hauturière est composée 66 palangriers exploitant les espèces du large en frais ou en congelé en 2018, soit

cinq unités actives de plus qu'en 2017. Depuis l'année dernière, la flotte a amorcé un renouvellement et 2018 suit la même tendance avec deux nouvelles unités et trois unités qui ont repris du service.

**FIG. 1.** Indices de production de la pêche hauturière (indice base 100 en 2008)

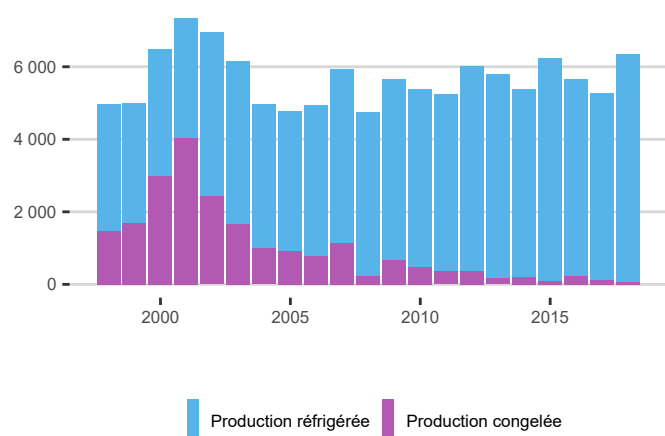


Source : Direction des ressources marines, ISPF

La production augmente de 20,1 % par rapport à 2017 et s'élève à 6 342 tonnes en 2018 (+ 1 063 tonnes). Le volume de production hauturière n'a jamais été aussi important depuis 16 ans avec 6 957 tonnes en 2002. Cette progression s'explique principalement par la hausse du volume de thon germon (+ 903 tonnes) et de thon obèse (+ 185 tonnes). Les volumes de thon germon représentent 48 % de la production hauturière contre 40 % en 2017. L'effort de pêche s'améliore avec davantage de navires actifs, de jours en mer, de lâchers et d'hameçons posés (+ 6 %). Les rendements progressent par rapport à 2017 avec 37 kg de prises pour 100 hameçons, soit un 1 kg de plus que la moyenne de ces cinq dernières années.

Les volumes de thon germon et obèse progressent de 42 % et 21 % respectivement. La production de thon à nageoires jaunes, deuxième rang des espèces débarquées, diminue de 9 % (-124 tonnes) et représente désormais 20 % de la production contre 26 % en 2017. La production réfrigérée vaut 99 % de la production totale.

Fig. 2. Production de la pêche hauturière selon le conditionnement (en tonnes)



Source : Direction des ressources marines, ISPF

### Action publique

En 2018, le gouvernement fixe la politique sectorielle de la pêche hauturière<sup>1</sup> pour les cinq prochaines années. L'objectif principal est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du Pays. Il s'agit de permettre l'extension de la flotte pour un doublement de la production à terme et d'optimiser la chaîne de valeur dans le respect des conditions de durabilité avec trois piliers : environnemental (stock de la ressource halieutique), économique et social.

Quatre objectifs spécifiques ont été identifiés pour atteindre cet objectif :

- assurer l'accroissement progressif de la flotte hauturière, basé sur une exploitation durable des ressources de la ZEE et de ses zones adjacentes.

- s'assurer de l'équilibre économique de la filière de manière durable et promouvoir l'accroissement des marchés d'exportation de thon.

- promouvoir les compétences nécessaires au développement de la filière en dotant les organismes de formation et l'administration des moyens pour répondre aux besoins en matière de formation, de suivi des carrières et de l'emploi des marins, ainsi que du suivi de labellisation sanitaire et de pêche durable.

- optimiser le soutien à la filière par l'accompagnement des aides publiques de manière efficace et permettant l'autonomie du secteur.

### La criée au Marché d'Intérêt Public traite de moins en moins de ventes

Les poissons débarqués par les palangriers dans l'enceinte du Marché d'intérêt Public (MIT) du Port de Pêche de Papeete sont vendus, soit directement aux mareyeurs, soit lors de vente aux enchères en criée. En 2018, la criée a traité 48 tonnes (largement inférieur à la moyenne des cinq dernières années qui est de 256 tonnes) pour une valeur échangée d'environ 25 millions de F.CFP. Les quantités traitées via la criée ne cessent de reculer et

1. L'Assemblée de la Polynésie française a approuvé la Délibération n° 2018-6 APF du 13 mars 2018 portant approbation de la politique sectorielle de la pêche hauturière de la Polynésie française 2018-2022, qui a pour objectif de fixer la feuille de route pour le développement du secteur sur les cinq prochaines années.

ne représentent plus désormais que 0,8 % de la production commerciale débarquée par les palangriers ; les autres circuits de distribution sont privilégiés. La plupart des produits sont négociés au préalable, de gré à gré.

### Pêche côtière : la production poursuit sa baisse

En 2018, la flottille côtière est composée de 347 poti marara (en bois ou en fibre de verre, de 6 à 8 mètres) et de 36 bonitiers (en bois, de 10 à 15 mètres). Il y a 8 poti marara de moins qu'en 2017 mais un bonitier en plus. Ils sont basés à 81 % dans l'archipel de la Société (57 % aux Îles du Vent et 24 % aux Îles Sous-le-Vent), 8 % aux Tuamotu-Gambier, 6 % aux Marquises et 5 % aux Australes.

La production diminue pour la quatrième année consécutive (-12,6 %). La production de bonitiers diminue de 12 % et celle des poti marara de 12,7 %. La baisse des volumes de bonites (-392 tonnes), de mahi mahi (-74 tonnes) et de marlins (-38 tonnes) explique la diminution de la production. En revanche, la production de thon à nageoires jaunes progresse de 16 % avec 131 tonnes de plus qu'en 2017 et celle de thon germon de 11 % (+23 tonnes).

TABLE 2. Production côtière par espèce et par circonscription en 2018 (poids vif en tonnes)

	Îles Australes	Îles du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Tuamotu-Gambier	Total 2018	Var. 2018/2017 (%)
Thon jaune	26	466	238	189	56	975	16
Bonite	2	283	52	23	18	378	-51
Mahi mahi	8	107	42	3	69	227	-25
Germon	4	154	66	2	9	235	11
Marlins	4	148	78	2	25	256	-13
Thazard	22	25	8	36	6	96	1
Poissons du lagon	4	13	5	19	7	49	14
Paru	8	5	3	41	8	65	-3
Thon obèse	1	9	3	4	2	19	73
Divers pélagiques	0	8	2	15	1	25	-19
Marara	3	6	1	0	0	10	-50
Petits pélagiques	0	18	0	1	0	19	171
Mollusques/crustacés	0	1	1	4	1	7	17
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>1 243</b>	<b>497</b>	<b>339</b>	<b>201</b>	<b>2 361</b>	<b>-12,6</b>

Source : Direction des ressources marines, ISPF

### Les dispositifs de concentration de poissons (DCP)<sup>2</sup>

Selon les années, entre 25 % à 40 % de la production de la flotte professionnelle est capturée autour des DCP. En 2018, le programme a été perturbé par la mise en place des nouvelles règles comptables pour l'acquisition des matériels nécessaires à l'organisation des missions d'ancrage, le départ à la retraite de l'unique assistant affecté au programme et de l'indisponibilité de l'unité principale d'intervention. Consécutivement, les ancrages prévus ont été reportés à 2019. Néanmoins, quelques interventions ont été effectuées en octobre<sup>3</sup> pour maintenir le parc actif qui atteint au total 106 DCP en 2018.

2. Depuis 1981, la Direction des ressources marines (DRM) maintient un parc permanent de DCP ancrés. L'objectif est de soutenir l'activité de la flottille côtière.

3. La DRM a ancré 34 DCP : 13 aux Tuamotu, 6 aux Îles Sous-le-Vent et 15 aux Marquises.

## Pêche lagonaire : une production estimée à plus de 4 000 tonnes par an

La pêche lagonaire concerne les activités d'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, sur la pente externe des récifs ou sur le littoral des îles sans récif, jusqu'à une profondeur de 100 mètres. Les pêcheurs doivent être détenteurs d'une carte professionnelle délivrée par la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche lagonaire (CAPL). À partir d'octobre 2017, l'attribution de ces cartes est devenue payante et d'une validité de deux ans (de 2014 à octobre 2017 la validité était d'un an). De nombreuses associations et coopératives comprennent des pêcheurs lagonaire dans leurs rangs. Entre janvier et juillet 2018, la CAPL a délivré 136 cartes de pêche lagonaire et 67 cartes pluriactivités comprenant la pêche lagonaire, soit un total de 203 cartes.

La production lagonaire est estimée<sup>4</sup> à 4 300 tonnes par an, répartie en poissons lagonaire/de récif (3 400 tonnes), petits pélagiques (700 tonnes) et fruits de mer (200 tonnes), pour une valeur totale estimée à 2 milliards de F.CFP. Cette pêche est essentiellement une pêche de subsistance (autoconsommation); elle est partiellement destinée à la vente (au bord des routes ou sur les marchés).

Le transfert de produits de la pêche des autres archipels à destination de Tahiti par voie maritime s'élève à 566,5 tonnes en 2018, soit une baisse de 3,7 % par rapport à 2017 (- 21,5 tonnes). Les produits lagonaire proviennent principalement d'Arutua, Rangiroa, Kaukura et Raiatea. La chair de bénéitiers<sup>5</sup> arrive principalement de Tubuai et Raivavae avec une production annuelle de 12,6 tonnes (2 tonnes de moins qu'en 2017). En 2018, 119 permis CITES d'exportation ont été délivrés pour 28 975 bénéitiers.

La quasi-totalité de la production de bénéitiers vivants exportés (99 %) provient de Reao, le reste de Tatakoto.

Les langoustes proviennent surtout des Marquises avec 3,3 tonnes, en baisse de 6,5 tonnes par rapport à l'année précédente.

En 2018, la pêche de rori (ou bêche-de-mer) a été ouverte commercialement grâce à la mise en place de 5 comités de gestion<sup>6</sup> sur 5 îles : Fakarava, Niau, Kauehi, Raroia et Faaite. Les pêches ont été réalisées sur 4 d'entre elles (exceptée Faaite) et 5 espèces autorisées à la pêche commerciale ont été exploitées. Le nombre total de rori pêchés est de 7 202 unités (- 63 %) pour un poids total de 2,3 tonnes.

Les pêches de trocas<sup>7</sup> ont été organisées seulement sur Tahiti (Paea, Papara et Teva i Uta). 221 pêcheurs ont pu récolter un total de 36,5 tonnes de coquilles, représentant une valeur d'achat de

4. Source : Direction des Ressources Marines (DRM).

5. La production de bénéitiers est conditionnée par les quotas d'exportations imposés par la convention internationale de Washington (CITES), les bénéitiers faisant partie des espèces protégées. Les lagons de certains atolls des Tuamotu de l'Est et de quelques îles hautes des Australes se caractérisent par des densités de bénéitiers parmi les plus importantes au monde. *Tridacna maxima* est l'espèce largement majoritaire des deux espèces de bénéitiers présentes en Polynésie française.

6. La pêche du rori (ou bêche-de-mer) a été réglementée en novembre 2012 afin de permettre une gestion durable de la ressource<sup>6</sup>. Un comité de gestion local est chargé de faire appliquer la réglementation sur place et d'assurer la traçabilité des produits, du pêcheur au commerçant.

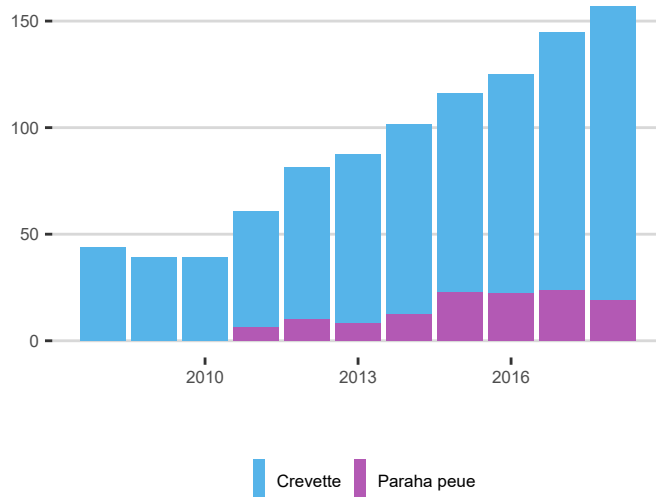
7. Le troca est un coquillage introduit en Polynésie française depuis 1957. Il est protégé par une interdiction de pêche permanente sauf pendant les campagnes de pêche autorisées par le Pays. Les pêcheurs, issus de communes et agréés par le comité, ne sont autorisés à pêcher que les trocas d'une taille comprise entre 8 et 11 cm et ce, dans la limite du quota attribué à leur commune. Les coquilles, vidées, nettoyées, brossées et séchées, sont proposées à la vente à des négociants. La majorité d'entre elles sont destinées au marché de l'export.

près de 11 millions de F.CFP et un prix moyen de 299 F.CFP le kilo.

## Production aquacole : huitième année de hausse de la production de crevettes

En Polynésie française, la production aquacole est composée de deux branches : l'aquaculture de la crevette et la pisciculture du « Paraha peu » (poisson-lune ou platax). Les fermes polynésiennes de crevettes et de poissons sont écoresponsables.

Fig. 3. Production aquacole (en tonnes)



Source : Direction des ressources marines, ISPF

Depuis 2011, la quantité de crevettes produites ne cesse d'augmenter et elle atteint 138 tonnes en 2018, soit une progression de 14 % par rapport à 2017 (+ 17 tonnes). Il s'agit du plus important volume produit depuis 30 ans sur les 5 fermes actuelles.

Débutée dans les années quatre-vingt, la pisciculture s'est orientée vers la production de l'espèce des « Paraha peu » depuis 2011. La production de « Paraha peu » diminue de 20 % en 2018 et s'établit à 19,1 tonnes.

## Les exportations de produits de la pêche de nouveau en hausse

En 2018, les exportations de produits de pêche, hors coquilles sont en hausse de 12,4 % et s'élèvent à 1 509 millions de F.CFP. Les produits de la pêche représentent 12 % des recettes des exportations locales, soit 2 points de plus qu'en 2017. Les coquilles exportées (corail, nacre et troca) ont rapporté 8 % de moins qu'en 2017 pour un total de 229 millions de F.CFP.

**Les exportations de poissons du large** rapportent 1,42 milliard de F.CFP, soit une hausse de 15 % par rapport à 2017. La valeur (+ 15 %) progresse moins rapidement que les volumes exportés (+ 23 %) entraînant une diminution de 7 % du prix moyen au kilo par rapport à 2017 (1 101 F.CFP).

Le poisson réfrigéré représente 97 % du volume exporté (5 points de plus qu'en 2017) tandis que le poisson congelé ne représente que 3 %. La hausse des volumes exportés est principalement due à l'augmentation des commandes de poissons réfrigérés et notamment des poissons entiers réfrigérés qui contribuent pour 26 points à la croissance globale des volumes de poissons du large

exportés. Cette hausse est tirée par une demande plus importante des États-Unis. Les prix moyens au kilo des poissons réfrigérés baissent de 123 F.CFP par rapport à 2017. Les volumes de poissons congelés diminuent (- 55 %) et en particulier les filets et chairs de poissons congelés qui contribuent négativement de 48 points à la baisse globale des volumes de poissons congelés. La baisse de la demande provenant de France, de Belgique mais également du Chili explique ce recul.

La quasi-totalité des poissons entiers réfrigérés est vendue aux États-Unis et dans une moindre mesure au Japon et au Chili. Les filets réfrigérés sont envoyés aux États-Unis pour 61 % du volume et le reste en France et le prix moyen au kilo est en baisse de 6 % par rapport à 2017.

Cette année, aucun poisson entier congelé n'a été exporté vers les Samoa d'Amérique (une première depuis 1999) et l'intégralité des volumes a été exportée en Équateur qui importe pour la première fois du poisson entier congelé de Polynésie française. Enfin, les filets congelés sont envoyés en France, au Chili et en Nouvelle-Calédonie.

La Polynésie française exporte principalement du thon entier réfrigéré (84 % du volume de poisson expédié). Le thon à nageoires jaunes et le thon obèse représentent trois quarts du volume commandé et sont les poissons les plus rémunérateurs avec un prix moyen au kilo de 1 282 F.CFP et 1 377 F.CFP respectivement. Cependant, leur prix est en baisse par rapport à 2017 de - 4 % et - 8 % respectivement.

**TABLE 3.** Exportations de produits de la pêche (en valeur CAF - millions de F.CFP)

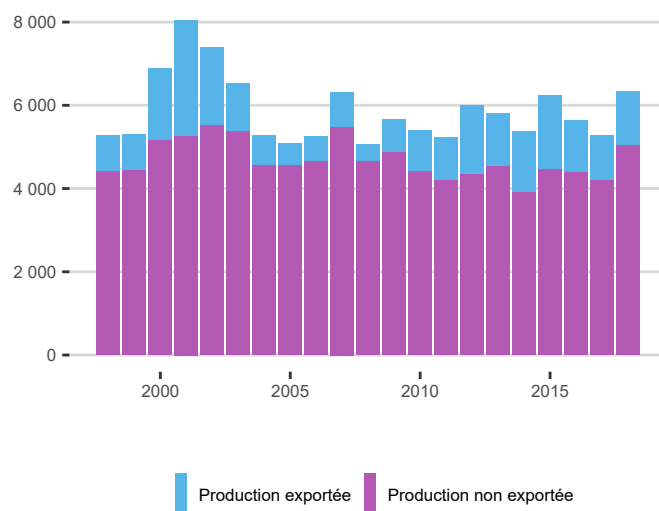
	2017	2018	Rép. 2018 (%)	Var. 2018/2017 (%)
<b>Poissons</b>	<b>1 342</b>	<b>1 509</b>	<b>100</b>	<b>12,4</b>
<b>Poissons du large</b>	<b>1 235</b>	<b>1 420</b>	<b>94</b>	<b>15,0</b>
Entiers réfrigérés	1 182	1 381	92	16,8
Entiers congelés	8	6	0	-25,6
Filets et chairs réfrigérés	29	33	2	14,2
Filets et chairs congelés	16	0,5	0	-97,0
Transformés	-	-	-	-
<b>Poissons vivants</b>	<b>29</b>	<b>42</b>	<b>3</b>	<b>42,0</b>
<b>Mollusques, invertébrés &amp; crustacés</b>	<b>78</b>	<b>48</b>	<b>3</b>	<b>-38,5</b>
Mollusques	37	31	2	-18,3
Invertébrés	41	17	1	-58,0
Crustacés	-	-	-	-
<b>Coquilles</b>	<b>249</b>	<b>229</b>	<b>100</b>	<b>-8</b>

Source : Services des Douanes, ISPF

**Les exportations de poissons vivants** atteignent un chiffre record de 42 millions de F.CFP, soit une hausse de 42 % par rapport à 2017; alors que le nombre de poissons exportés baisse de 2 % (26 639 unités). La hausse de la valeur s'explique par la hausse du prix unitaire et notamment à Hong Kong où le prix unitaire augmente de 66 % et les volumes de 84 %. L'augmentation des prix

concerne tous les pays importateurs de poissons vivants et le prix unitaire moyen progresse de 45 % à 1 571 F.CFP.

**FIG. 4.** Part de la production de pêche hauturière exportée (en tonnes)



Source : Services des Douanes, ISPF

**Les exportations de la production lagonaire** concernent les roris ou bèches-de-mer (invertébrés) et les bénitiers vivants (mollusques). Le rori a rapporté 17 millions de F.CFP (- 58 % sur un an) pour un volume total de 1,8 tonne (- 63 % par rapport à 2017). Le prix au kilo augmente néanmoins à 9 303 F.CFP soit 14 % de plus qu'en 2017. Tout le volume exporté concerne les holothuries séchées, critère de qualité. Depuis 2014, Hong-Kong est l'unique pays destinataire de ce produit qui représente 1 % de la valeur des poissons exportés en 2018.

Les exportations de bénitiers vivants reculent de 18 % par rapport à 2017 et s'établissent à 31 millions de F.CFP pour un poids de 19,4 tonnes (- 10 %). La valeur diminue plus rapidement que les volumes exportés entraînant une baisse du prix moyen au kilo à 1 570 F.CFP (- 9 %). Le bénitier vivant est considéré comme un produit à fort potentiel sur le marché mondial de l'aquariophilie, et la Polynésie française dispose d'atouts non négligeables pour la production d'un produit de qualité aquarium. Sept pays importent les bénitiers, 67 % des volumes sont exportés aux États-Unis, 30 % en Europe et le reste en Asie. Les États-Unis ont augmenté de 18 % leurs exportations (+ 2 tonnes) alors que la France les a diminués de 36 % (- 2,6 tonnes soit - 4,6 millions de F.CFP par rapport à 2017). Les exportations de bénitiers vivants représentent 2 % de la valeur des poissons exportés en 2018.

### La situation mondiale<sup>8</sup> des pêches et de l'aquaculture

En 2016, le volume total des exportations de poisson et de produits de la pêche s'élevait à 60 millions de tonnes (équivalent poids vif), ce qui représente une augmentation de 245 % par rapport au volume de 1976. Le commerce mondial du poisson et des produits de la pêche (exprimé en valeur) a également beaucoup progressé, puisque la valeur des exportations est passée de 8 milliards en 1976 à 143 milliards de dollars US en 2016.

8. Source : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture pêche et aquaculture (FAO), 2018

## Définitions

**Pêche de capture** : la pêche de capture désigne tout type de prélèvement de ressources vivantes présentes naturellement tant dans des environnements marins que d'eau douce. Regroupe ici la production hauturière, côtière et lagonaire.

**Pêche hauturière ou palangrière** : pêche effectuée en haute mer, à plus de 4 jours des côtes.

**Pêche côtière** : pêche effectuée en haute mer, à moins de 4 jours des côtes.

**Pêche lagonaire** : pêche effectuée dans le lagon.

**Thonier palangrier** : Un palangrier est un navire armé pour la pêche à la palangre. La palangre consiste en une longue ligne de fil de pêche (le corps de ligne ou banc) sur laquelle sont fixés des hameçons. La distance entre les hameçons et leur nombre est variable selon la pêche pratiquée et la région. Les palangres peuvent atteindre 100 km. La palangre est utilisée pour la pêche au bar, dorade, merlan, congre, lieu voire au requin bleu mais aussi raie, ha, roussettes, cabillaud (poisson de fond).

**Effort de pêche** : l'effort de pêche mesure (sur une période donnée ou pour une zone donnée) à la fois le tonnage des prélèvements effectués et les moyens mis en œuvre : effectif de la flotte, taille des navires, temps passé en mer, distances parcourues... Plus précisément, c'est la capacité de pêche multipliée par l'activité. Il existe plusieurs manières de calculer l'ampleur des moyens. On peut ainsi compter en jours ou en puissance consommée, ce qui conduit à une mesure exprimée en tonnes-jours ou en kilowatts-jours. À l'échelle d'une flottille pratiquant la pêche à la ligne verticale, on peut également, par exemple, rapporter les prises au nombre de jours-lignes (nombre de jours de pêche multipliés par le nombre de lignes mises à l'eau).

**Zone Économique Exclusive (ZEE)** : Une zone économique exclusive (ZEE) est, d'après le droit de la mer, un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend à partir de la ligne de base de l'État jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) de ses côtes au maximum, au-delà il s'agit des eaux internationales.

## Télécharger les données

 Toutes les données (et données complémentaires)

## Bibliographie

Eva BOUZERAND (2018) *Bilan de la pêche en 2016*

Della SIU (2020) *Bilan de la pêche en 2017*

<b>Editeur</b>	Institut de la statistique de Polynésie française
<b>Collection</b>	Points Etudes et Bilans
<b>Numéro</b>	1213
<b>Auteur de la publication</b>	Della SIU
<b>Rédacteur en chef</b>	Patricia ANNEVILLE
<b>Directeur de la publication</b>	Nicolas PRUD'HOMME
<b>Dépôt légal</b>	Novembre 2020
<b>Informations</b>	Immeuble Uupa - 1 <sup>er</sup> étage 15 rue Edouard Ahne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
<b>Téléphone</b>	+689 40 47 34 34
<b>Fax</b>	+689 40 42 72 52
<b>Courriel</b>	ispf@ispf.pf
<b>Copyright</b>	© ISPF, Papeete 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
<b>ISSN</b>	1247-7370

